

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 14 février 1951.-

N° 334/Just.

Objet:

Affaire N.Merali Banji.

Monsieur le Substitut,



Comme suite à votre n°105/D/29.660
du 23/I/1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe
une commission rogatoire et le P.V. n°222 en exécution de
cette commission.

Je vous signale que le bruit court parmi
la population indienne d'Astrida que Nurmohamed Merali
Banji aurait détourné de l'argent au préjudice de sa Mère.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S,

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à

A L B E R T V I L L E.-
=====